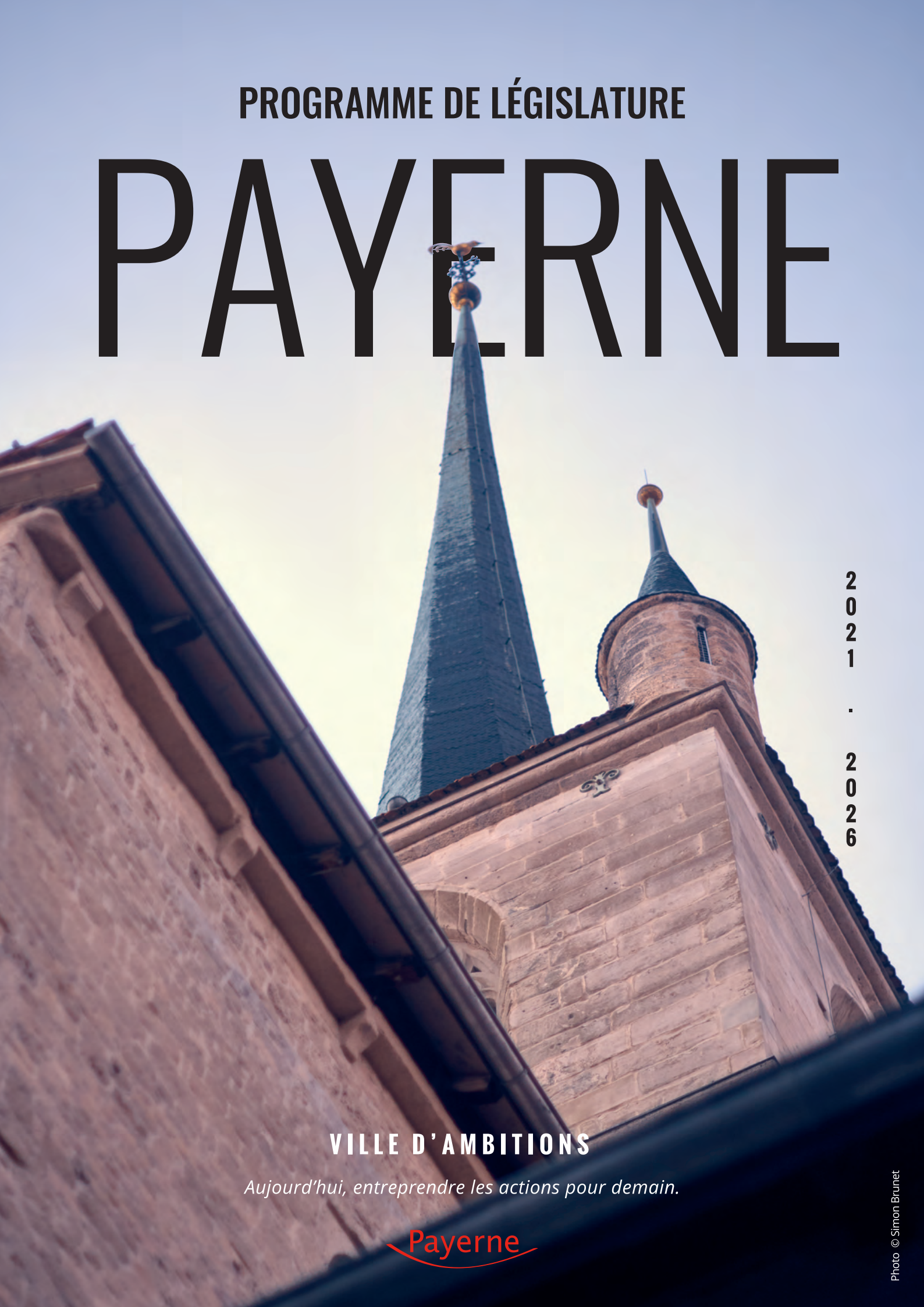


PROGRAMME DE LÉGISLATURE

PAYERNE



2
0
2
1

2
0
2
6

VILLE D'AMBITIONS

Aujourd'hui, entreprendre les actions pour demain.

Payerne



VILLE DE DEMAIN

6-9



VILLE D' ACTIONS

10-13



VILLE D'ENTREPRISES

14-15



VILLE DE CONNEXIONS

16-18

P
A
G
E

3

VILLE D'AMBITIONS

Aujourd'hui, entreprendre les actions pour demain.

Aujourd'hui, les défis sont nombreux pour Payerne qui a célébré en 2018 l'arrivée de son 10'000^e habitant. La Ville n'a pas cessé de s'accroître non seulement au niveau de sa population mais également au niveau de ses infrastructures et du personnel employé (86 en 1990, 112 en 2021). Sa proximité avec des agglomérations d'importance fait de Payerne une Ville attractive. Il est dès lors primordial pour Payerne de faire évoluer ses services à la population que ce soit dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la santé, de la formation ou encore des transports.

Les axes et enjeux déclinés dans le présent document ont été fixés par la Municipalité en ayant comme ligne de mire un développement de la Ville sur le plus long terme. L'élaboration de ce programme est le fruit d'un travail collaboratif. Les services de l'Administration communale ont été impliqués dans la démarche afin, d'une part, de décliner les axes et enjeux en des mesures actionnables et, d'autre part, d'inscrire ce programme dans une temporalité qui va au-delà de la législature qui nous occupe.

Ce programme de législature se décline en quatre axes forts.

Il s'agit de penser et de définir la **Ville de demain**, à l'image de celle que la population d'aujourd'hui souhaite transmettre aux générations futures en définissant les mesures écologiques notamment en matière d'espaces verts, de gestion des déchets et de mobilité. Ces mesures permettront également à la population de se réapproprier certains espaces de la Ville qui doivent trouver une harmonie avec les nouveaux quartiers d'habitations qui se développent.

Les enjeux impactant directement la population payernoise ont été la pierre angulaire des réflexions de la Municipalité. En effet, cette dernière désire que Payerne se positionne en tant que **Ville d'actions**.

La Ville se doit d'être également une partenaire de confiance pour les associations et sociétés locales qui sont une des richesses de la cité. Par le biais de celles-ci, la population a la possibilité de se rencontrer et de tisser des liens sociaux forts.

L'intégration des différentes populations est un enjeu de taille pour l'Exécutif qui insère dans son programme de législature différentes mesures en faveur de l'intégration, la multi-culturalité, la jeunesse et les seniors.

Le développement économique est mis en exergue dans ce programme par plusieurs enjeux qui font de Payerne une **Ville d'entreprises**. En effet, le commerce local, l'encouragement à l'entrepreneuriat ainsi que le développement de la zone Aéropôle sont au cœur des priorités des Autorités. Ainsi, Aéropôle, site stratégique cantonal, participe à l'implantation de nouvelles



Photo © Jo Bersier

De gauche à droite : Céline Combremont, Edouard Noverraz, Nicolas Schmid, Eric Küng, Monique Picinali, Jacques Henchoz et Cynthia Thöny.

entreprises et start-up basées sur l'innovation et les nouvelles technologies. Ces entreprises apportent à la région des postes à valeur ajoutée et des liens privilégiés avec les écoles supérieures.

Afin de mener à bien et répondre aux différents enjeux, la Municipalité doit pouvoir s'appuyer sur une Administration communale forte qui joue le rôle de facilitatrice dans la réalisation des mesures arrêtées. Il s'agit également d'établir des liens entre les différents acteurs et ainsi se positionner en **Ville de connexions**.

L'Exécutif désire se donner les moyens de ses ambitions. Dans cette optique, il a demandé au Conseil communal d'augmenter le plafond d'endettement en fin d'année 2021, ce que le Législatif a accepté. Ce plafond d'endettement a été calculé sur le planning des investissements comprenant tous les projets et mesures du programme de législature.

Ce programme tient compte d'une gestion financière attentive sans mettre en difficulté les futures générations. Il affirme les valeurs de notre Ville en matière de durabilité, de développement économique, d'aspect social, d'intégration, de mobilité et de la préservation de l'environnement. Ce document met également l'accent sur des enjeux forts que représentent le maintien du patrimoine et l'aménagement du territoire, la gestion de l'augmentation des habitants et le bien-être de la population.

Ce document donne la vision de la Municipalité en 2026. Il ne préjuge pas de la totalité des décisions à venir, les circonstances pouvant amener des éléments inconnus à ce jour justifiant des changements.

Il s'agit des visions d'une Ville d'ambitions pour laquelle la Municipalité est résolument prête à relever les défis à venir de manière à offrir à la population payernoise, actuelle et future, un cadre de vie de qualité.

E. Noverraz

N. Schmid

E. Küng

M. Picinali

J. Henchoz

Municipal

Municipal

Syndic

Municipale

Municipal

VILLE DE DEMAIN

Par cet axe, la Municipalité traite les enjeux qui agissent pour les générations futures partant du principe que Payerne a de nombreuses cartes à jouer dans différents domaines de par sa position de Ville centre et chef-lieu.

L'Exécutif est résolument déterminé à se tourner vers l'avenir en mettant au cœur de son programme de législature des enjeux tels que la durabilité, la mobilité et les espaces verts en ville. Ceux-ci sont des éléments qui font partie intégrante de la qualité de vie d'une ville. Une mobilité harmonieuse et plurielle doit être la porte d'entrée de la Cité non seulement pour les Payernoises et Payernois mais également pour toutes les personnes amenées à s'y rendre. L'aménagement d'espaces verts au centre-ville sera la réponse aux attentes d'une population urbaine à la recherche de nature.

La Municipalité désire également poursuivre ses efforts en matière de gestion des déchets afin de répondre pleinement aux attentes d'une population active toujours plus mobile dans sa vie quotidienne. La mise à niveau des infrastructures (par étapes) telles que les réseaux d'eau et d'assainissement sont également des enjeux majeurs. De ce fait, pour garantir l'approvisionnement en ressources naturelles, de nombreux projets ont été intégrés au programme de législature ainsi qu'au planning des investissements. Le rôle de l'Autorité est bien entendu de garantir un approvisionnement en eau de qualité.

Durabilité, engagement en faveur du climat et des énergies renouvelables

La réduction de l'empreinte carbone de l'administration communale, la poursuite de la démarche Cité de l'énergie ainsi que la conservation de la biodiversité sont les objectifs principaux pour la Commune de Payerne en matière de politique énergétique et climatique.

// Mesures phares :

- élaboration d'un plan énergie et climat communal ;
- assainissement énergétique des bâtiments communaux ;
- optimisation de l'éclairage public ;
- revitalisation des cours d'eau du Crève-Cœur et du Motélon ;
- création d'un fonds énergétique destiné à soutenir des initiatives en faveur des énergies renouvelables.

Espaces verts, augmentation des lieux arborisés au centre-ville

Une stratégie des espaces verts en ville tenant compte des projets déjà identifiés ou planifiés servira de guide vers un nouveau visage de notre Ville.

// Mesures phares :

- élaboration d'un plan des espaces verts ;
- réalisation de la Place Général Guisan ;
- aménagement d'un parc vert en Guillermaux ;
- revitalisation de la Broye en milieu urbain.

Déchets, meilleure gestion

L'amélioration de la gestion des déchets reste une des priorités de la Municipalité. En effet, la Commune de Payerne veut se donner les moyens de rendre les infrastructures de tri les plus efficaces possibles. Le but est de sensibiliser la population aux impacts de la valorisation des déchets.

// Mesures phares :

- développement du réseau de moloks ;
- mise en place d'une déchetterie mobile ;
- travaux préparatoires relatifs à la création d'une nouvelle déchetterie ;
- création d'une ressourcerie permettant la réutilisation d'objets.

Forêt, compréhension de la vie des bois

Par la mise en place de mesures simples, l'Exécutif désire que les Payernois et Payernoises puissent s'approprier ces lieux dans le respect de la nature.

// Mesures phares :

- organisation de journées découvertes ;
- création d'un sentier didactique ;
- réalisation d'une étude sur l'aménagement de places et de sentiers de balades.

Mobilité, intensification d'une mobilité incluant tous les usagers

Aujourd'hui, il y a lieu de développer une mobilité multimodale permettant de se déplacer que ce soit à pied, à vélo ou en transport en commun. Ces possibilités ont pour but de diminuer le trafic motorisé tel qu'il est connu aujourd'hui.

// Mesures phares :

- établissement d'une étude multimodale relative à la mobilité ;
- concours et planification du réaménagement de la Grand'Rue et de la rue de Lausanne ;
- mise en vigueur d'un plan de mobilité pour l'Administration communale ;

- réaménagement de l'Avenue Général Jomini ;

- installation de bornes de recharges pour moyens de locomotion électriques ;

- introduction d'une nouvelle tarification de la politique de stationnement ;

- création de zones 30 km/h ou zones de rencontres.



Eau, poursuite du développement du réseau et gestion de la qualité de l'eau

De nombreux quartiers doivent encore être reliés à la station d'épuration par des infrastructures en séparatif eaux claires - eaux usées. De plus, la qualité de l'eau potable doit également être assurée.

// Mesures phares :

- mise en séparatif de plusieurs quartiers de la Ville selon un planning défini ;
- poursuite des essais de traitement de l'eau du puit de la Vernaz par charbon actif ;
- mise en place d'un réseau d'eau de secours.

Aménagements du territoire, mise à jour des plans d'affectation communaux

La mise à jour des différents plans d'affectation communaux est essentielle non seulement en raison des contraintes légales fédérales et cantonales mais également afin de répondre au développement de la Ville.

// Mesures phares :

- révision du Plan d'affectation Communal (PACom) et de son règlement ;
- finalisation du Plan Directeur Communal (PDCom).



Photo © Kim Sartori



SPORT, AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES. TOURISME, RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE PAYERNOISE. CULTURE, ACCROISSEMENT DE L'OFFRE CULTURELLE. PATRIMOINE BÂTI, VALORISATION DES BÂTIMENTS HISTORIQUES. SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE, HARMONISATION DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES ET FUTURES. POPULATION, INTÉGRATION DE TOUTES ET TOUS. SÉCURITÉ, AUGMENTATION DU SENTIMENT DE SÉCURITÉ. SANTÉ, PARTICIPATION À L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE.

VILLE D' ACTIONS

Un des piliers d'un développement harmonieux d'une ville est l'osmose qu'elle arrive à créer au sein de sa population. C'est pourquoi la Municipalité souhaite faire de Payerne une ville d'actions et la rendre plus attractive et dynamique.

Payerne compte une grande diversité de sociétés sportives, il est donc primordial de les soutenir afin qu'elles puissent continuer à offrir des prestations de qualité. La nouvelle visite de l'Abbatiale complète l'offre touristique globale. Il est donc maintenant important de la promouvoir et la faire connaître. La culture, au sens large, est le ciment de notre société. Elle fédère et permet de faire tomber les frontières sociales. Lui donner une importance clé dans le développement de Payerne est un objectif pour l'Exécutif.

La Commune est riche de traditions festives et historiques, dès lors, soutenir leur pérennité fait partie de l'ADN local. De plus, l'histoire d'une cité se forge également par son bâti, c'est pourquoi la Municipalité souhaite valoriser ses bâtiments et en faire des lieux de rencontres fédérateurs. Afin d'assurer l'harmonie d'une société, la formation est un pilier évident de son évolution. Dans ce cadre, la Ville de Payerne doit planifier l'avenir de son développement scolaire.

Rassembler toutes les communautés qui constituent la population payernoise est primordial pour que chacun se sente chez soi dans la cité. De plus, la sécurité est un facteur de bien-être essentiel pour une population. Dans ce sens, la Ville de Payerne souhaite l'améliorer de manière constructive et pérenne. Enfin, un réseau global de santé est un enjeu clé de l'attractivité pour une commune. Il est donc important que Payerne soit actrice en participant à son amélioration.

Sport, amélioration des infrastructures communales

Afin d'offrir des prestations sportives de qualité et soutenir les sociétés locales, la Municipalité souhaite aller de l'avant dans la définition des infrastructures sportives de demain.

// Mesures phares :

- mise à jour de l'étude de faisabilité et d'implantation de la zone sportive de La Palaz ;
- définition d'une politique de soutien des sociétés sportives locales sur 10 ans.

Tourisme, renforcement de l'attractivité touristique payernoise

Dans le but d'améliorer le rôle touristique de Payerne, il est important de proposer de nouvelles activités sur le territoire communal. Dans ce sens, Payerne doit continuer de développer son offre pour attirer toujours plus de visiteurs qui participeront à l'essor économique de la Ville.

// Mesures phares :

- création d'un parcours de visite didactique des remparts ;
- réaffectation de l'ancien musée de l'Abbatiale en salles d'exposition ;
- mise en valeur du rempart des 2 Tours.

Culture, accroissement de l'offre culturelle

Payerne se doit d'accompagner le développement d'une culture forte et diversifiée.

// Mesures phares :

- définition du centre culturel payernois ;
- soutien aux manifestations culturelles.

Patrimoine bâti, valorisation des bâtiments historiques

Les bâtiments historiques payernois sont des richesses qu'il faut préserver et protéger. En les valorisant, la Municipalité souhaite les rendre disponibles au public.

// Mesures phares :

- rénovation et mise en valeur de la Tour Bertholod ;
- restauration et mise en valeur de la Tour des Rammes et la « cuisine militaire » ;
- restauration et mise en valeur des anciens Abattoirs.

Scolaire et parascolaire, harmonisation des infrastructures existantes et futures

Afin de mettre à jour la planification scolaire, il est important que la Ville de Payerne se pose les bonnes questions. Dans ce cadre, il faudra planifier et anticiper l'évolution démographique afin d'assurer une offre scolaire de qualité.

// Mesure phare :

- étude géographique d'analyse des besoins et des flux futurs.

Population, intégration de toutes et tous

Chacune et chacun doit trouver sa place dans la cité payernoise. Il s'agit donc pour la Municipalité de mettre en place les canaux adaptés pour qu'elle puisse entendre les attentes. C'est pourquoi, la Municipalité désire définir des mesures fortes afin que la population payernoise vive dans un contexte sain et enrichissant.

// Mesures phares :

- définition d'un catalogue d'activités pour la jeunesse ;
- amélioration des contacts entre l'Exécutif et les différentes communautés étrangères ;
- création d'une politique communale des seniors.

Sécurité, augmentation du sentiment de sécurité

Une ville sereine est une ville dans laquelle on vit en sécurité et en toute liberté. L'Exécutif a l'ambition d'améliorer ces sentiments. Plusieurs mesures clés seront mises en place afin de répondre à cet enjeu.

// Mesures phares :

- réalisation d'une étude de la criminalité sur le territoire ;
- création d'un dispositif de « proximité » au sein du corps d'assistants de sécurité publique.

Santé, participation à l'évolution de la qualité de l'offre

Un réseau de santé performant est un argument d'attractivité fort pour une commune. La Ville de Payerne souhaite être actrice de ce développement afin d'assurer une offre en lien avec les besoins de la population.

// Mesures phares :

- participation à la création d'un nouvel EMS ;
- collaboration à la mise sur pied d'une maison de la médecine.



Photo © Dan Schiumarini

Photo © Simon Brunet

ÉCONOMIE, POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT D'AÉROPOLE.
COMMERCE LOCAL, AMÉLIORATION DES CONDITIONS CADRES DES COMMERCES.
ENCOURAGEMENT À L'ENTREPRENEURIAT, ACCOMPAGNEMENT
À LA CRÉATION/L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES À VALEUR AJOUTÉE.



VILLE D'ENTREPRISES

Payerne, en tant que Ville centre et chef-lieu, a de nombreux atouts à faire valoir dans les tissus économiques local, national voire international.

Le développement économique communal est bien évidemment orienté principalement vers la croissance des zones Aéroport I et II. Pour une évolution harmonieuse et répondant aux exigences de ces zones, il y a lieu de poursuivre la promotion du site par le biais de swiss aeropole SA, le Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation du Canton mais également en multipliant les contacts qui façonneront l'Aéroport. L'objectif est de développer les entreprises créatrices d'emplois et d'innovation, ceci par les spécificités que représente ce site stratégique cantonal.

L'économie locale est également une préoccupation pour l'Exécutif. Elle représente un enjeu visant à garder l'attractivité des commerces et de services offerts à la population de toute une région. Afin de répondre à cet enjeu, la Municipalité désire pouvoir proposer un centre-ville accueillant et dynamique propice à la venue de la clientèle dans les commerces locaux. L'Exécutif désire les soutenir de manière significative par le biais de différentes mesures de son programme de législation.

La Commune de Payerne peut jouer un rôle de maillon fort dans la création ou l'implantation de nouvelles entreprises.

Economie, poursuite du développement d'Aéroport

L'organisation de différentes rencontres et forum in situ a pour but d'augmenter la visibilité et la notoriété du site aéroportuaire.

// Mesures phares :

- établissement d'un concept environnemental ;
- organisation de forums économiques interne et externe sur le site de Payerne Airport en partenariat avec swiss aeropole SA ;
- mise en place d'un organe de gestion pour les pôles stratégiques (Canton, Coreb, Commune de Payerne, swiss aeropole SA).

Commerce local, amélioration des conditions cadres des commerces

La création de zones de rencontres agrémentées de terrasses invitant à la déambulation devant les vitrines et au shopping contribuera à un centre-ville accueillant et agréable. La mobilité, décrite dans « Ville de demain », permettra également de répondre à cet enjeu.

// Mesures phares :

- aménagement de zones de rencontres et de places pour les terrasses au centre-ville ;
- création d'un fonds en faveur du commerce local pour soutenir des projets à valeur ajoutée.

Encouragement à l'entrepreneuriat, accompagnement à la création/l'implantation d'entreprises à valeur ajoutée

L'accompagnement à la création et l'implantation d'entreprises à valeur ajoutée s'effectue par la mise à disposition, dans la mesure du possible, de moyens de la part de la Commune de Payerne, qu'ils soient financiers, matériels ou immobiliers.

// Mesures phares :

- poursuite des prêts communaux ;
- investigations et recherches continues de locaux pouvant accueillir des entreprises.

INFORMATIQUE, CONSOLIDATION DES OUTILS ACTUELS.
GESTION DE PROJET, CRÉATION DE PROCESSUS.
COMMUNICATION, SPÉCIALISATION DES COMPÉTENCES.
RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES,
ANTICIPATION DES BESOINS.



VILLE DE CONNEXIONS

Une administration publique est en constante mutation et doit s'adapter aux changements des écosystèmes qui l'entourent. La Ville de Payerne s'est développée et doit répondre maintenant aux défis d'un centre urbain d'importance.

L'informatique est un secteur clé et doit répondre à l'évolution rapide des technologies et à la problématique de la cyber-sécurité.

Les projets clés communaux doivent pouvoir se baser sur des processus élaborés et communs à toutes et tous afin d'atteindre les meilleurs résultats. La Municipalité souhaite mettre en place des systèmes de contrôle interne pour favoriser l'optimisation des processus et développer une culture d'amélioration continue. Il est également question de définir des processus de gestion de crise afin de répondre au mieux aux événements imprévus de la vie communale.

Enfin, la Municipalité souhaite intensifier sa communication auprès de la population, des équipes communales et des différents partenaires. Dans ce sens, Payerne doit étayer ses compétences techniques dans ce domaine.

Informatique, consolidation des outils actuels

Afin d'être en phase avec son temps et d'être toujours à jour, la Municipalité veut continuer son évolution informatique. Dans ce sens, une veille est régulièrement effectuée afin d'être en phase avec les évolutions technologiques actuelles.

// Mesures phares :

- mise en place d'une gestion électronique des documents ;
- pérennisation des outils de cyber-sécurité.

Ressources financières et humaines, anticipation des besoins

Les ressources humaines et la gestion des finances sont des éléments clés pour piloter au mieux l'organisation de la Commune de Payerne. La Municipalité sera donc attentive à ces facteurs déterminants afin d'en améliorer les processus et le fonctionnement.

// Mesures phares :

- philosophie d'optimisation des besoins en ressources humaines ;
- poursuite de la formation continue du personnel communal.

Communication, spécialisation des compétences

Pour répondre aux exigences et à la complexification des canaux de communication, il est nécessaire pour la Commune de développer ses compétences. De plus, et afin de transmettre ses actions aux différents acteurs concernés, une maîtrise spécifique des outils disponibles est importante pour l'évolution communale.

// Mesure phare :

- développement d'une stratégie de communication globale.



Gestion de projet, création de processus

Afin d'optimiser la gestion des projets transversaux, il est clé pour la Commune de Payerne d'en assurer la gouvernance à l'aide de processus clairement établis. C'est pourquoi, la Municipalité a comme ambition d'établir une qualité de suivi des projets.

// Mesures phares :

- mise en place d'une culture de gestion de projets transversaux ;
- développement de systèmes de contrôle interne.



Photo © Simon Brunet

CONCLUSIONS

Le présent programme de législature servira d'outils de pilotage à la Municipalité tout au long de son mandat et représente la vision municipale. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des projets prévus par l'Exécutif. En effet, les projets et mesures planifiés sont nombreux et s'inscrivent en adéquation avec le planning des investissements. Ce dernier est publié chaque année en annexe du budget. Enfin, tous les investissements de plus de Fr. 50'000.— sont soumis à l'accord du Conseil communal par voie de préavis. Ces derniers sont disponibles sur le site de la Commune de Payerne www.payerne.ch.

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Payerne

2
0
2
1
.
2
0
2
6



+41 (0)26 662 65 10

commune@payerne.ch
www.payerne.ch

Graphisme : kiscommunication.ch